



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20251217-1177051-DE

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le : 22/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le onze décembre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 27

M. Pascal Thévenot, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Bruno Larbaneix, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Denis Corman, Mme Josette Marchais, M. Jean-Pierre Lefèvre, M. Philippe Ferret, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 5

Mme Magali Lamir à M. Jean-Pierre Conrié, M. Olivier Poneau à Mme Claudine Queyrie, Mme Valérie Pécresse à M. Pascal Thévenot, M. Michaël Janot à M. Arnaud Bertrand, M. Franck Thiébaux à M. Michel Bucheton.

Absent non représenté : 3

M. Amroze Adjuward, M. Pierre-François Brisabois, M. Hugues Orsolin.

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° DEL-25-12-17-01

Objet : Nouvel Espace Jeunesse - Modification d'une Autorisation de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP).

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° DEL-25-12-17-01

Objet : Nouvel Espace Jeunesse - Modification d'une Autorisation de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes,

VU sa délibération n° DEL-24-12-18-03 en date du 18 décembre 2024 approuvant, sur la base de montants prévisionnels, la création de l'autorisation de programme n° 2025NESPJ relative à la construction d'un nouvel espace jeunesse à Vélizy-Villacoublay et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources, réunie en séance le 08 décembre 2025.

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie, réunie en séance le 08 décembre 2025.,

CONSIDÉRANT que lors de sa séance du 18 décembre 2024, le Conseil municipal a approuvé, sur la base de montants prévisionnels, la création de l'autorisation de programme n° 2025NESPJ relative à la construction d'un nouvel espace jeunesse à Vélizy-Villacoublay et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement comme indiqué ci-dessous :

Autorisation de Programme (AP)				Répartition des Crédits de Paiement (CP)		
Numéro	Objet	Millésime	Montant total	2025	2026	2027
2025NESPJ	Construction Nouvel Espace Jeunesse	2025	6 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €

CONSIDÉRANT qu'en novembre 2025, les marchés relatifs à la construction du nouvel espace jeunesse ont été notifiés pour un montant total de 5 946 291,10 € HT soit 7 135 589,36 € TTC (hors révisions),

CONSIDÉRANT qu'il convient donc de modifier l'autorisation de programme et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement afin de prendre en compte le montant des marchés attribués,

ENTENDU l'exposé de M. Jean-Pierre Conrié, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 32 voix).

Délibération n° DEL-25-12-17-01

Objet : Nouvel Espace Jeunesse - Modification d'une Autorisation de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP).

APPROUVE la modification de l'autorisation de programme n° 2025NESPJ relative à la construction d'un nouvel espace jeunesse à Vélizy-Villacoublay, comme suit :

Autorisation de Programme (AP)				Répartition des Crédits de Paiement (CP)		
Numéro	Objet	Millésime	Montant total	2025	2026	2027
2025NESPJ	Construction Nouvel Espace Jeunesse	2025	7 500 000,00 €	220 000,00 €	3 600 000,00 €	3 680 000,00 €

APPROUVE le nouvel échéancier prévisionnel des crédits de paiement comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le 17 décembre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.